



**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE
D'ARJUZANX**

N° 8

Objet : Approbation de la proposition d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes pour les travaux d'aménagement de la propriété CATALCHOT

Le 9 février 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Paul CARRERE
- Mme Dominique DEGOS
- Mme Salima SENSOU

Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :

- Mme Isabelle CANTEGREIL
- M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
- Mme Martine COULOUDOU
- Mme Christelle GUILHEMSAN

Avait donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Dominique DEGOS

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie PEDUCASSE

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU la délibération du Comité Syndical du 22 octobre 2021 confiant au Président du Syndicat Mixte les délégations en matière d'emprunts,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget primitif 2024 du Syndicat Mixte,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte sollicite un prêt à hauteur de 350 000 euros, afin de financer, dans l'attente de versement des subventions, les travaux d'aménagement de la propriété CATACHOT sise sur le site d'Arjuzanx sur le territoire de la commune de Morcenx-la-Nouvelle

CONSIDERANT qu'à la suite d'une consultation auprès de quatre établissements bancaires, l'offre remise par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes apparaît comme la mieux-disante,

VU la proposition de contrat de prêt relais de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes du 5 février 2024,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver la proposition de prêt relais à taux fixe de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - . Objet du contrat de prêt : prêt relais à taux fixe pour le financement d'un projet d'investissement dans l'attente des subventions (aménagement de la propriété CATACHOT)
 - . Montant du contrat de prêt : 350 000 €
 - . Durée du contrat de prêt : 2 ans
 - . Taux fixe : 3,71 %
 - . Remboursement capital in fine avec possibilité de remboursement anticipé moyennant préavis
 - . Frais de dossier : 350 €
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer ledit contrat de prêt ainsi que tous documents afférents.

Paul CARRERE
Président du Syndicat Mixte